

**ÉCOLE SAINT IRÉNÉE**  
**PASTORALE DES FAMILLES**

***LA JOIE DE L'AMOUR***

**GRILLE DE LECTURE**

Nous avons voulu dans cette grille de lecture faire découvrir *Amoris Laetitia* (AL) dans son tout comme dans ses parties. Ainsi les extraits choisis, chapitre après chapitre, comme les questions posées, veulent-ils être fidèles à l'orientation générale de l'Exhortation.

Chacun pourra donc choisir de travailler ou l'ensemble de *l'Exhortation* ou seulement quelques chapitres dont le sujet l'intéresserait davantage (en prenant garde néanmoins d'aborder un des deux chapitres centraux, 4 ou 5).

Les extraits se suffisants à eux-mêmes il n'est pas nécessaire que tous les participants aient sous la main un exemplaire de l'Exhortation. Pour aider à la lecture nous avons mis au début de chaque chapitre une brève introduction, généralement tirée de la Synthèse faite par la Conférence des Evêques de France.

**CONTRIBUTIONS**

Mgr Philippe Barbarin, P. Gérard Berliet,  
Ysabel Blervaque, Sandra Bureau,  
Xavier Dufour, Alix Rigal

**Septembre 2016**

### Chapitre III : « Le regard posé sur Jésus : La vocation de la famille »

Le troisième chapitre est consacré à un certain nombre d'éléments essentiels de l'enseignement de l'Eglise concernant le mariage et la famille. L'existence de ce chapitre est importante parce qu'il présente de manière synthétique, en 30 paragraphes, la vocation de la famille selon l'Evangile et la manière dont elle a été reçue par l'Eglise à travers les époques, surtout sur le thème de l'indissolubilité, du caractère sacramentel du mariage, de la transmission de la vie et de l'éducation des enfants. La constitution pastorale *Gaudium et Spes* du Concile Vatican II, l'Encyclique *Humanae vitae* de Paul VI et l'Exhortation apostolique *Familiaris consortio* de Jean-Paul II sont amplement citées.

Place est faite aussi à ceux qui portent en germe l'Evangile de la famille et aux « situations imparfaites ».

Synthèse CEF (extrait)

#### JÉSUS REPREND ET CONDUIT À SA PLÉNITUDE LE PROJET DIVIN

« Jésus, qui a réconcilié toutes choses en lui, a ramené le mariage et la famille à leur forme originelle (cf. *Mt* 10, 1-12). La famille et le mariage ont été rachetés par le Christ (cf. *Ep* 5, 21-32), restaurés à l'image de la Très Sainte Trinité, mystère d'où jaillit tout amour véritable. L'alliance sponsale, inaugurée dans la création et révélée dans l'histoire du salut, reçoit la pleine révélation de sa signification dans le Christ et dans son Église. Du Christ, à travers l'Église, le mariage et la famille reçoivent la grâce nécessaire pour témoigner de l'amour de Dieu et vivre la vie de communion. L'Évangile de la famille traverse l'histoire du monde depuis la création de l'homme à l'image et à la ressemblance de Dieu (cf. *Gn* 1, 26-27) jusqu'à l'accomplissement du mystère de l'Alliance dans le Christ à la fin des siècles avec les noces de l'Agneau (cf. *Ap* 19, 9) »<sup>1</sup>. (AL 63)

*Le salut touche non pas seulement l'individu mais l'ensemble des relations humaines. En quoi l'union de l'homme et de la femme est-elle restaurée par le Christ ?*

« L'indissolubilité du mariage (« *Ce que Dieu a uni, l'homme ne doit point le séparer* », *Mt* 19, 6), ne doit pas avant tout être comprise comme un « joug » imposé aux hommes, mais bien plutôt comme un « don » fait aux personnes unies par le mariage. [...]. La condescendance divine accompagne toujours le chemin de l'homme, par sa grâce elle guérit et transforme le cœur endurci en l'orientant vers son origine, à travers le chemin de la croix »<sup>2</sup> (AL 62)

<sup>1</sup> *Relatio Synodi 2014*, n.16

<sup>2</sup> *Relatio Synodi 2014*, n.14

*Comment l'indissolubilité se vit-elle comme un don ? Comment y travaillons-nous au quotidien ?*

#### LA FAMILLE DANS LES DOCUMENTS DE L'ÉGLISE

« [Le Concile Vatican II] a qualifié le mariage de "communauté de vie et d'amour", en plaçant l'amour au centre de la famille (...) De plus, *Gaudium et spes* n. 48 souligne l'enracinement des époux dans le Christ : le Christ Seigneur "vient à la rencontre des époux chrétiens dans le sacrement du mariage" et demeure avec eux. Dans l'incarnation, il assume l'amour humain, le purifie, le conduit à sa plénitude et donne aux époux, avec son Esprit, la capacité de le vivre en imprégnant toute leur vie de foi, d'espérance et de charité. De la sorte, les époux sont comme consacrés et, par une grâce spécifique, ils édifient le Corps du Christ et constituent une Église domestique (cf. *Lumen gentium*, n. 11) »<sup>3</sup>. (AL 67)

*Le Concile parle du mariage comme d'une « communauté de vie et d'amour ». Dans cette communauté quelle place tient l'amour réciproque des époux ? le Christ ? Comment l'amour du Christ en vient-il à transfigurer la réalité quotidienne ? Pourquoi parler d'église domestique ?*

#### LE SACREMENT DE MARIAGE

Le sacrement de mariage n'est pas une convention sociale, un rite vide, ni le simple signe extérieur d'un engagement. Le sacrement est un don pour la sanctification et le salut des époux, car « s'appartenant l'un à l'autre, ils représentent réellement, par le signe sacramentel, le rapport du Christ à son Église. (...) Le mariage est une vocation, en tant qu'il constitue une réponse à l'appel spécifique à vivre l'amour conjugal comme signe "imparfait" de l'amour entre le Christ et l'Église. »<sup>4</sup> (AL 72)

« Le don réciproque constitutif du mariage sacramentel est enraciné dans la grâce du baptême qui établit l'alliance fondamentale de chaque personne avec le Christ dans l'Église. Dans l'accueil réciproque et avec la grâce du Christ, les futurs époux se promettent un don total, une fidélité et une ouverture à la vie, ils reconnaissent comme éléments constitutifs du mariage les dons que Dieu leur offre, en prenant au sérieux leur engagement réciproque, en son nom et devant l'Église »<sup>5</sup>. (AL 73)

*Pourquoi le mariage est-il un sacrement ? Comment en parleriez-vous à des croyants ? à des non croyants ? En quoi le mariage est-il une vocation ?*

<sup>3</sup> *Relatio Synodi 2014*, n.17

<sup>4</sup> Jean-Paul II, *Familiaris consortio* (1981), n.13

<sup>5</sup> *Relatio Synodi 2014*, n.21

## SEMENCE DU VERBE ET SITUATIONS IMPARFAITES

« Le mariage naturel se comprend donc pleinement à la lumière de son accomplissement sacramentel : ce n'est qu'en fixant le regard sur le Christ que l'on connaît à fond la vérité sur les rapports humains. "En réalité, le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe incarné" (*Gaudium et spes*, n. 22). »<sup>6</sup> (AL 77)

« L'Église se tourne avec amour vers ceux qui participent à sa vie de façon imparfaite : elle invoque avec eux la grâce de la conversion, les encourage à accomplir le bien, à prendre soin l'un de l'autre avec amour et à se mettre au service de la communauté dans laquelle ils vivent et travaillent »<sup>7</sup> (AL 78)

*Comment l'Église se situe-t-elle vis-à-vis des baptisés qui participent à sa vie de façon incomplète : mariage civil, concubinage, divorcés-remariés ? Comment les accueillons-nous dans nos communautés ? Savons-nous les inviter à regarder le Christ, à se marier quand cela est possible ?*

## LA TRANSMISSION DE LA VIE ET L'ÉDUCATION DES ENFANTS

En arrivant, l'enfant « ne vient pas de l'extérieur s'ajouter à l'amour mutuel des époux ; il surgit au cœur même de ce don mutuel, dont il est un fruit et un accomplissement » (CEC 2366). Il ne survient pas comme la fin d'un processus, mais plutôt il est présent dès le début de l'amour comme une caractéristique essentielle qui ne peut être niée sans mutiler l'amour même. (AL 80)

L'enfant demande à naître de cet amour, et non de n'importe quelle manière, puisqu'il « n'est pas un dû, mais un don » (CEC 2378), qui est « le fruit de l'acte spécifique de l'amour conjugal de ses parents »<sup>8</sup>. Car « selon l'ordre de la création, l'amour conjugal entre un homme et une femme et la transmission de la vie sont ordonnés l'un à l'autre (cf. *Gn* 1, 27-28). De cette façon, le Créateur a voulu que l'homme et la femme participent à l'œuvre de sa création et il en a fait en même temps des instruments de son amour, leur confiant la responsabilité de l'avenir de l'humanité à travers la transmission de la vie humaine »<sup>9</sup>. (AL 81)

*Pourquoi l'enfant est-il un don et non un dû ? Quel lien entre ce don et le don mutuel des époux ? Pourquoi l'amour conjugal est-il appelé à être ouvert à la vie ?*

Mais il me semble très important de rappeler que l'éducation intégrale des enfants est à la fois un « grave devoir » et un « droit primordial » des parents. Cela ne constitue pas seulement une charge ou un poids, mais c'est aussi un droit essentiel et irremplaçable qu'ils sont appelés à défendre et dont personne ne devrait prétendre les priver. (AL 84)

<sup>6</sup> *Relatio finalis 2015*, n.47

<sup>7</sup> *Relatio finalis 2015*, nn.53-54

<sup>8</sup> Congrégation pour la doctrine de la foi, *Donum vitae* (1987), II, 8

<sup>9</sup> *Relatio finalis 2015*, n.63

L'Église est appelée à collaborer, par une action pastorale adéquate, afin que les parents eux-mêmes puissent accomplir leur mission éducative. Elle doit toujours le faire en les aidant à valoriser leur propre fonction, et à reconnaître que ceux qui ont reçu le sacrement de mariage deviennent de vrais ministres éducatifs, car lorsqu'ils forment leurs enfants, ils édifient l'Église, et en le faisant, ils acceptent une vocation que Dieu leur propose. (AL 85)

*Parents-éducateurs : la mission éducative va-t-elle toujours de soi ? est-ce facile ? Suis-je aidé dans cette mission ? par la paroisse ? les mouvements ? (cf aussi ch. 7 – Renforcer l'éducation des enfants)*

## LA FAMILLE ET L'ÉGLISE

« C'est avec une joie intime et une profonde consolation que l'Église regarde les familles qui demeurent fidèles aux enseignements de l'Évangile, en les remerciant et en les encourageant pour le témoignage qu'elles offrent. En effet, elles rendent crédible la beauté du mariage indissoluble et fidèle pour toujours. »<sup>10</sup> (AL 86)

*Si la famille est un bien pour l'Église dans quelle mesure est-il possible d'affirmer que l'Église est un bien pour la famille ? Pourquoi appartient-il à toute la communauté ecclésiale de prendre soin du sacrement reçu par les époux ?*

---

<sup>10</sup> *Relatio Synodi 2014*, n.23